

Informations complémentaires sur l'achat de données (suite)

A propos de l'Appel d'Offres relatif à « l'achat de données » à savoir l'acquisition d'images à haute résolution géoréférencées de toutes les localités ciblées et leurs métadonnées (AAO N° 06/AOO/ANSD/2011), nous venons apporter encore d'autres précisions :

Les plans vecteurs font bien partie des produits à livrer puisque dans les TDR, il est demandé de faire la restitution planimétrique de l'image de base. Pour être plus précis, les produits à livrer sont :

- l'image à haute résolution géoréférencées ;
- les couches cartographiques au format vecteur dont les éléments essentiels ont été déjà mentionnés ;
- les métadonnées.

Tous ces produits seront au format numérique et à l'échelle souhaitée.

A propos de la superficie des localités, il est demandé au soumissionnaire de faire un recouvrement total du parcellaire. Cela veut dire que l'habitat est ciblé au moment de la prise de vue aérienne car le recensement portera sur les zones habitées. Le soumissionnaire devra faire de telle sorte que tous les éléments habités et habitables apparaissent sur l'image.

Forme et nombre d'exemplaires des résultats de la cartographie :

Comme indiqué dans les TDR (partie restitution et propriété des données) « Au terme de la prestation, l'ensemble des données traitées (images corrigées, toponymie, données de recalage) seront transférées, en un seul lot, à l'ANSD sous forme de fichiers numériques compatibles avec les logiciels SIG utilisés (ArcGis, Photoshop ...). La projection des données doit être conforme à la projection standard utilisée au Sénégal (**UTM zone 28 Nord Datum WGS 84**). L'ANSD sera la seule propriétaire de l'ensemble des données et documents produits ».

L'ANSD